

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard 4 décembre 2023 - 1 €

N° 60

Le ministre et ses juges

Le garde des Sceaux a été relaxé le 29 novembre par la Cour de Justice de la République (CJR). Le procureur général près la Cour de cassation Rémy Heitz a annoncé le 4 décembre qu'il n'y aura pas de pourvoi en cassation. La décision est donc définitive. Jamais l'adage selon lequel une décision de justice ne doit pas être commentée n'a été à ce point démenti. Il faut dire que l'affaire avait de quoi faire causer. Par la personnalité hors normes du mis en cause d'abord. Personnage brut de décoffrage, volontiers tonitruant. L'arrêt ne l'a pas déclaré innocent, car il a matériellement participé à des réunions au sein de son ministère, où le cas d'avocats et de magistrats avec lesquels il avait eu maille à partir était évoqué. Louis XII avait eu l'intelligence de déclarer en arrivant au pouvoir que « le roi de France ne venge pas les injures faites au duc d'Orléans ». Peut-être qu'Éric Dupond-Moretti pensait la même chose. Mais son attitude ne l'a pas laissé croire... D'où le soupçon et l'accusation qui nous a valu ce moment judiciaire haut en couleur (et coûteux)...

Cependant, la Cour a estimé que le garde des Sceaux n'avait pas eu l'intention de commettre le fameux délit de prise illégale d'intérêt

(article 432-12 du code pénal). Il aurait ainsi commis l'erreur (plutôt que la faute) « à l'insu de son plein gré » – selon l'expression, restée également « historique », d'un coureur cycliste accusé de dopage – et donc méritait d'être relaxé.

Jurisprudence surprenante quand même d'une institution à la fois judiciaire et très politique par sa composition et qui, de

ce fait, est pour le moins une anomalie... Il paraît évident qu'elle devra être réformée, voire supprimée un jour prochain.

En attendant, Marine Le Pen a promis de la saisir parce que le même Dupond-Moretti a insulté ses députés lors d'une intervention à l'Assemblée nationale, la veille du jour où sa relaxe devait être rendue publique. Le bouillant



SOMMAIRE

P. 1 : Le ministre et ses juges.
P. 2 : Justice. – Jeux. P. 3 : Lectures. P. 4 : Troubles de voisinages. – Au-delà de cette limite, votre ticket n'est plus valable. P. 6 : Le siècle de Kissinger. – Argentine. P. 8 : Barres Carpien.

■ **Terrorisme** : Armand Rajabpour-Miyandoab, né en 1997 à Neuilly-sur-Seine de parents d'origine iranienne, a attaqué au couteau et au marteau des touristes, le 2 décembre en début de soirée à Paris dans le quartier du pont Bir-Hakeim (XVe arrondissement). Il a tué un Allemand de 24 ans et blessé la fiancée de celui-ci — sauvée par l'interposition d'un chauffeur de taxi — puis a blessé un autre homme, avant d'être interpellé par la police. Il était « connu pour islamisme radical et troubles psychiatriques », et avait déjà fait 4 ans de prison pour un projet d'attentat. Il avait été en lien avec les auteurs des attentats de Conflans-Sainte-Honorine, Magnanville et Saint-Étienne-du-Rouvray.

■ **Justice** : Le garde des Sceaux a été relaxé par la Cour de Justice de la République le 16 novembre (mais la décision n'a été rendue publique que le 29 novembre). La Cour a estimé qu'Éric Dupond-Moretti s'était mis en situation de « prises illégales d'intérêts » dans deux dossiers concernant des magistrats avec lesquels il était en conflit, mais que « faute d'élément intentionnel », il devait échapper à toute sanction. Il n'y aura pas de pourvoi en cassation et la décision est définitive.

Le ministre du Travail Olivier Dussopt est jugé par le tribunal correctionnel de Paris pour une accusation de favoritisme dans un marché de fourniture d'eau alors qu'il était maire d'Annonay (Ardèche) en 2009.

■ **Automobile** : Dix-huit personnes sont actuellement jugées pour avoir organisé un vaste trafic vers

garde des Sceaux avait fait un amalgame entre les manifestants d'ultra-droite de Crépol, qu'il gratifiait de l'épithète de « nazillons », avec le Rassemblement national. Là encore, le délit doit bien être constitué. Quant à l'intention du ténor du barreau devenu ministre, on attendra ce qu'en dira éventuellement notre haute cour...

Une chose est certaine, la non-condamnation du ministre sur plainte notamment de ses subordonnés est plutôt une bonne chose dans un contexte où les juges se font trop volontiers maîtres des horloges politiques (on l'a vu avec l'affaire Fillon). Aussi contestée et contestable que soit cette relaxe, elle manifeste, comme l'a déclaré l'un des conseillers d'Éric Dupond-Moretti, une sorte de « victoire de la séparation des pouvoirs ». Ce n'est pas faux. Et puis ce ministre, qui a obtenu un budget moins calamiteux que ses prédécesseurs, a ses mérites, que la corporation des juges ferait mieux de reconnaître même s'il n'est pas de leur sérail et qu'il dit et fait un peu n'importe quoi, ce qui n'est pas si surprenant de la part d'un ministre.

Frédéric Aimard.

Justice ?

L'assassinat par un islamiste d'un touriste allemand en plein Paris, la relaxe en première instance du ministre Éric Dupond-Moretti soupçonné de prise illégale d'intérêts et l'attaque mortelle menée par des jeunes de la diversité contre un bal dans la Drôme ont mis en lumière des problèmes liés à

l'exercice de la justice. En ne confondant pas le droit et la morale, les faits et leur interprétation, la réflexion et le ressenti, on peut livrer quelques remarques et interrogations.

Commençons par deux sondages publiés le 30 novembre. Le premier, réalisé par ELABE pour BFM, montre que, pour 78 % des personnes interrogées, la mort de Thomas à Crépol n'est ni un fait divers, ni une rixe, mais « la faille générale » de notre société et son « ensauvagement » (67 %), 87 % estimant la justice laxiste. Le second, mené par CSA pour CNews, révèle que 51 % des sondés ne font pas confiance à la justice, particulièrement les 25-34 ans (55 %) et les 35-49 ans (56 %). Ensuite, une déclaration du maire de Romans, Marie-Hélène Thoraval, qui a rappelé que les personnes placées en garde à vue après la mort du jeune Thomas viennent d'un quartier où une petite centaine de jeunes est manipulée par une dizaine de délinquants radicalisés ; elle estime par ailleurs que la politique de la ville (140 millions d'euros investis dans ce quartier depuis 2014) a échoué et qu'il faut une réponse régaliennne et une justice plus ferme.

Au-delà du côté spectaculaire du procès d'Éric Dupond-Moretti, se pose la question des rapports entre la politique et la justice, avec notamment l'existence de la Cour de Justice de la République. Mais il faut aussi prendre en compte l'influence des syndicats au sein de la magistrature, alors que seulement un petit tiers est syndiqué — ce qui n'empêche

pas, comme dans le reste de la société, une surreprésentation syndicale au sein des instances professionnelles.

Certes, on peut considérer que la justice se montre laxiste pour les atteintes aux personnes et beaucoup plus redoutable pour les atteintes aux biens ou les infractions politico-financières. Le désamour des Français à son égard vient de ce qu'ils se montrent surtout sensibles aux atteintes aux personnes et aux violences. Par ailleurs, elle est devenue très hostile à l'égard de quiconque ayant peu ou prou réussi dans la vie. Surtout, elle pratique souvent le deux poids, deux mesures : mieux vaut être d'extrême gauche ou écologiste qu'appartenir à une famille ou à un groupe classé à droite ou à l'extrême droite. À ce point de vue, elle est généralement suivie, voire précédée, par le pouvoir politique, qui n'a de cesse de s'en prendre aux éléments cultivant la « haine », le « racisme » ou même simplement le « repli sur soi », reproches repris par une partie de la presse, qui s'ingénie à nier, méconnaître ou déformer les réalités. Le tout se trouve souvent enveloppé de cette morale consistant à faire la leçon aux autres selon les poncifs du moment.

La justice est forcément imparfaite. Elle ne doit pas l'oublier et le citoyen doit le savoir.

Jean Étèvenaux.

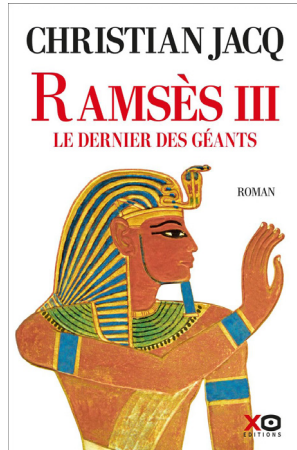
Jeux

Tandis que certains ont les yeux déjà fixés sur les Jeux olympiques d'hiver

qui, en 2030, se dérouleraient dans les Alpes françaises, de la Haute-Savoie aux Alpes-Maritimes, d'autres s'inquiètent de ce qui va se passer l'an prochain à Paris. À la fois pour des raisons de sécurité — l'interrogation s'amplifie après le dernier assassinat à côté de la tour Eiffel — et en raison de considérations budgétaires, les deux restent mêlées.

Le coût des JO se trouve actuellement estimé entre 8,8 et 9 milliards d'euros. Ce chiffre pourrait paraître acceptable, mais il ne comprend pas la sécurisation des sites au sens large, ce qui amènerait un total de 12 milliards. D'autre part, on sait que les budgets s'envolent toujours ; selon la Cour des comptes japonaise, les Jeux de Tokyo ont ainsi grimpé de 5 à 12 milliards, notamment à cause du report de 2020 à 2021 en raison de la covid-19. Il ne semble pas déraisonnable de supposer que l'indispensable augmentation des mesures de sécurité accroîtra les charges, comme on l'a vu à Londres en 2012, où il fallut déboursier plus d'un milliard contre les 400 millions prévus. On ne peut non plus oublier le prix des retards à rattraper : aller plus vite que prévu revient plus cher en heures de travail et en primes mais aussi en conditions de livraison et de réalisation.

Jusque-là, on était convenu de considérer que « les Jeux paient les Jeux », autrement que les rentrées d'argent compensent les investissements. Aujourd'hui, les Parisiens et ceux qui doivent venir dans la capitale s'inquiètent de voir que la gratuité promise des transports va être remplacée par un ticket



ROMAN HISTORIQUE

La conspiration

L'Égypte périclité et les envahisseurs sont à ses frontières. Alors que tout semble perdu, un nouveau pharaon monte sur le trône avec pour ambition de rétablir le prestige du royaume. L'irremplaçable Christian Jacq raconte l'épopée de Ramsès III. Trente ans de règne pendant lesquels le souverain va repousser ses ennemis, les Libyens et les Peuples de la mer, lors de batailles navales mémorables. L'Égypte retrouve gloire et prospérité.

Mais rien n'est pire que les félons intérieurs tel celui que l'on appelle Ténèbre. Cet homme de l'ombre, expert en magie noire, a juré la perte de pharaon.

« Ramsès III. Le dernier des géants », Christian Jacq, XO éditions, 392 p., 22,90 €.

JEUNESSE

À deux, c'est mieux

Kid est un petit chien abandonné. Ginger est une chatte rousse qui a fui une maîtresse étouffante. Ils se rencontrent dans un marché un jour où ils ont très faim. Un désir de saucisses les réunit.



La fourrière poursuit ces animaux vagabonds, ils doivent lui échapper encore et encore. Ensemble les deux amis vont vivre bien des aventures et croiser de sombres personnages.

Ce roman finement illustré parle de l'amitié et du partage. Pour les 8/10 ans.

« Kid & Ginger », Catherine Pouchet (texte), Bérengère Delaporte (illustrations), Castor romans, 120 p., 10,95 €.

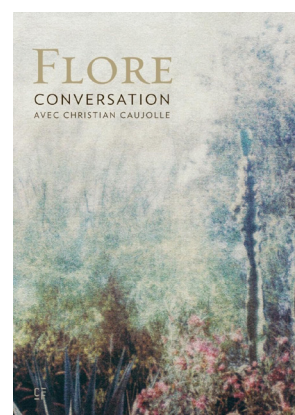
PHOTOGRAPHIE

Poésie en images

Dans le milieu de la photographie, Flore (Prix Nadar 2020) tient une place à part. Ses photos sont à la fois des souvenirs personnels qu'elles magnifient et des moments de poésie grâce à un traitement en laboratoire sur la patine et la dissolution de l'image.

Conseiller artistique du Château d'eau de Toulouse, Christian Caujolle mène depuis des années des conversations approfondies avec des photographes de renom autour de leur travail. Cet ouvrage est un nouveau dialogue passionnant autour de l'art photographique.

« Conversation avec Christian Caujolle », Flore, éditions Maison CF, 168 p., 32 €.



REVUES

Clochards suisses

En Suisse, il y a des banques et des clochards. *Sept*, le trimestriel suisse dédié aux questions de société, a enquêté sur ce paradoxe longtemps ignoré des pouvoirs publics. Chômage, divorce, surendettement, covid et crise énergétique ont jeté à la rue des hommes et des femmes déjà à la lisière de la pauvreté.

Six portraits de SDF montrent le visage et la dure réalité de ceux que l'on ne veut jamais voir.

« La Suisse des clochards », *Sept*, n° 43, 14,99 €. En librairie.

Emmanuel Mallerieux



le Maghreb de pièces détachées à partir d'un entrepôt de Renault à Éragny (Val-d'Oise).

■ **Automobile** : Cédée pour un euro au fonds d'investissement allemand Callista Private Equity par le groupe Renault, en novembre 2022, la Fonderie de Caudan (Morbihan), 300 salariés, est spécialisée dans les pièces d'automobiles. Son nouveau directeur, nommé en septembre dernier, a annoncé le 23 novembre, dans une conférence de presse, un plan de relance de 32 millions d'euros, une diversification avec 7 clients potentiels (dont l'Armée pour des obus de mortier), et un retour à l'équilibre en 2026.

■ **Olympisme** : La candidature des régions françaises Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux olympiques d'hiver de 2024 a été retenue, le 29 novembre, par le Comité olympique international qui a décidé de commencer à l'étudier.

■ **Nucléaire** : À l'occasion du World Nuclear Exhibition (28 au 30 novembre à Villepinte), la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher a annoncé six nouveaux projets de petits « réacteurs nucléaires innovants » (SMR), qui seront soutenus par 100 millions d'aides de l'État et qui s'ajoutent à trois premiers projets retenus au début de l'année, avec une aide de 25 millions.

■ **Nucléaire** : Le rachat de l'activité de General Electric Stream Power, la filiale du géant américain General Electric qui construit les turbines Arabelle à Belfort (3 401 salariés concernés en

deux fois plus cher qu'à l'ordinaire. S'y ajoutent la mise en place de plusieurs zones de circulation avec des restrictions, y compris par le biais d'un QR code, et même des interdictions. Enfin, quand on sait que le ministère de l'Intérieur prévoit plusieurs milliards de cyberattaques qui, elles aussi, auront un coût pour les contrer ou les contourner, le contribuable peut s'inquiéter.

Précy

Troubles de voisinage

C'est une proposition de loi visant à mieux protéger les agriculteurs contre les plaintes pour trouble anormal de voisinage qui a été examinée le 4 décembre à l'Assemblée nationale. Il s'agit en pratique d'« adapter le droit de la responsabilité civile aux enjeux actuels » afin de protéger les activités professionnelles préexistantes à l'installation d'un nouveau voisin. L'initiative parlementaire en revient au groupe Renaissance de la majorité présidentielle et a trouvé un soutien de poids en la personne du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti qui s'est exprimé à ce sujet le 1^{er} décembre lors de sa visite dans une ferme du Morbihan. En effet, c'est une élue de ce département, Nicole Le Peih, qui porte ce texte à l'Assemblée nationale.

L'idée de cette ingénieuse réforme a notamment été soufflée aux pouvoirs publics par l'avocat Timothée Dufour, 33 ans, d'origine périgourdine. Il a été récemment décoré du Mérite

agricole pour son engagement professionnel auprès du monde agricole, notamment dans les affaires de troubles de voisinage opposant des exploitants à des néoruraux, souvent peu au fait des usages villageois. Celui que l'on surnomme désormais « l'avocat des champs » affirme volontiers que « le maître-mot de demain, c'est cohabiter les uns avec les autres ».

Élaborée dans une optique constructive, une telle adaptation du droit permettant d'écarter plus facilement les recours abusifs satisfait en tout cas la très grande majorité du monde agricole français.

Jérôme Besnard

Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable

On fatigue et même si on n'est pas germanopratin ou étudiants d'une école d'élite perclus de wokisme et que l'on vit loin des lumières de la ville, on est capable de comprendre ce qui arrive, de voir ce qu'on nous montre ou de deviner ce qu'on essaie de cacher et d'entendre les gens parler surtout ceux qui étaient sur place au mauvais moment. On n'a pas besoin d'exégètes qui ne représentent qu'eux-mêmes et qui veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

On connaît pour les fréquenter les êtres humains surtout les citoyens de base qui paient impôts et taxes,

subissent des choix qu'on leur prescrit sans jamais les interroger la démocratie n'ayant pas de temps à perdre et les politiques s'inquiétant pour leurs réélections. C'est fou de compter tous ces illustres inconnus candidats présumés compétents, courageux, impartiaux et dévoués qui se battent pour faire notre futur bonheur.

En attendant les quidams sont exposés à de la violence physique et gratuite, à une balle perdue, puis à d'autres excès dont les vociférations à l'assemblée nationale ou dans le moindre débat. Ce qui accable plutôt que de donner de l'espoir. Ils s'entendent dire qu'il n'y a qu'un sentiment d'insécurité et que les statistiques sont formelles : la délinquance stagne en tendance corrigée des phénomènes saisonniers ! Et que nommer les choses n'arrangent rien. Circulez, vous n'avez rien à décider on le fait pour vous.

On ne partage pas les vues des plus excités pour être modernes et aller dans le sens du progrès mot magique qui d'ailleurs a tendance à régresser et peut conduire dans le mur. Si l'indispensable éducation nationale par elle-même était la panacée, pourquoi des enfants nés en France et ayant bu le lait républicain veulent-ils la disparition de ce qui leur permet d'exister. Et de s'épanouir par un minimum d'efforts.

L'excuse sociale, de la discrimination et du racisme, des riches qui se gaveraient et des pauvres qui n'en peuvent plus, n'expliquent pas tout.

Il va falloir et vite changer de paradigmes, revoir nos valeurs essentielles et les bétonner, rétablir

l'ordre public car fermeté et humanisme sont compatibles, faire que la loi soit respectée et que les états d'âme de minorités ne démolissent pas le destin collectif. Ce n'est pas un programme extrémiste, c'est simplement du bon sens. Où a-t-on faux? Quand avons-nous raté un virage? Sommes-nous dans une société de privilégiés pour une minorité qui humilie tous les autres? Pourquoi devrions-nous être punis pour ce qui s'est passé il y a longtemps ou pour des combats théocratiques qui ne nous correspondent pas?

Nous ne sommes responsables que de nos actes d'aujourd'hui. Certes notre démocratie n'est pas idéale et n'a pas réussi à juguler inégalités et parfois injustices. Ni fournir une protection en acier aux citoyens, premier devoir de la puissance publique. Mais il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'individu doit être actif à son niveau, savoir bien choisir par son vote les promesses n'engageant que ceux qui y croient, et ne pas se replier sur son pré-carré. Il doit plus participer car il le vaut bien et c'est son intérêt

Il ne faut stigmatiser personne, donc on ne parle de rien. Il ne faut pas qu'un forcément extrême ou pas du bon camp présupposé qui a du cœur et sait ce qui est bénéfique pour le peuple fasse de la récupération politique: on doit attendre que la justice passe – ce dont je suis d'accord – on commentera après.

Mais quel que soit le concerné ! Tirer la sonnette d'alarme fait de vous un pompier pyromane. On ne se mouille pas... et on constate que l'État est im-

puissant et qu'en réalité personne n'a de vraies solutions. C'est inquiétant.

Désormais on s'attend à tout malheureusement puisqu'on n'est même pas capable de distinguer un citoyen d'un État démocratique certainement critiquable, d'un terroriste. Les agresseurs deviennent des agressés. La catégorie des anges qui n'ont pourtant pas de sexe a considérablement augmenté. Les méchants ne sont pas ceux qu'on pensait...

Et pendant ce temps-là ils parlent: c'est de la logorrhée. Je crains que ceux qui nous gouvernent comme ceux qui aspirent à prendre le pouvoir aient déjà leurs tickets de sortie.

Mais par qui les remplacer? Par des héros qui cocheraient toutes les cases: démocrates, républicains aimant le peuple mais pas populistes au sens péjoratif du terme, modérés, de droite et de gauche, laïques et croyants dans la sphère privée, partisans de l'ordre sous le contrôle des juges, européens mais pas trop...?

S'il y avait une vague civique et qu'à chaque occasion le citoyen averse de faire connaître son opinion allait aux urnes et décidait un vaste changement coup de balai que se passerait-il?

La démocratie est fragile et à force de polémiques on l'use. Attention donc reprenons nos esprits. Calmons-nous. Discutons mais écoutons-nous. Quand les bornes sont franchies il n'y a plus de limites.

Christian Fremaux

France dont environ 1 300 à Belfort), par EDF devait être finalisé le 1^{er} décembre. La date de signature a été repoussée.

■ **Hydrogène**: Le *Journal Officiel* a publié le 3 décembre l'autorisation accordée à la société TBH2 Aquitaine pour rechercher un gisement d'hydrogène dit « blanc », sur une zone de 225 km² dans les Pyrénées-Atlantiques. C'est la première autorisation de ce type en France. Le premier forage devrait intervenir d'ici deux ou trois ans.

■ **Chaussure**: La Compagnie française de la chaussure (ex-CVC) à Champigneulle (Meurthe-et-Moselle), 24 salariés, 3 millions de dettes, a été placée en liquidation judiciaire le 28 novembre par le tribunal de commerce de Nancy. Le soutien de la Fédération française de la chaussure dans le cadre de l'opération « *french shoes* » et le partenariat avec le Suisse Petrus Finance, propriétaire de la marque Le Coq sportif ne l'ont pas sauvée.

■ **Téléphonie**: Une circulaire de la Première ministre demande aux ministres et hauts fonctionnaires français d'utiliser l'application française Olvid, seule messagerie instantanée certifiée par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), et fermer leurs comptes WhatsApp, Telegram ou Signal avant le 8 décembre.

■ **Notation**: Le 1^{er} décembre l'agence de notation américaine Standard & Poor's a maintenu la note de la dette française au niveau AA malgré la perspective

d'une augmentation des taux d'intérêt qui fera du remboursement de la dette française (3 000 milliards) le premier poste budgétaire (devant l'Éducation) avant 2027 et la France risque une procédure pour déficit excessif en juin prochain par la Commission européenne.

■ **Éducation**: Selon le classement Pisa de l'OCDE – une enquête portant sur 690 000 élèves d'environ 15 ans tirés au sort dans 81 pays – publié le 5 décembre, tous les pays connaissent une baisse de niveau notamment en mathématique. Dans cette matière, le niveau est tombé de 495 à 480 en moyenne, mais à 474 en France. Pour ce qui est de la compréhension d'un texte écrit, la France est également à 474 points, ce qui représente une chute de 19 points depuis 2018. Parmi les raisons de ces chutes, qui laisse notre pays dans la moyenne (au même niveau que l'Espagne, l'Allemagne ou la Hongrie), mais loin derrière l'Estonie, la Suisse et les Pays-Bas, pour ne pas parler de Singapour, de la Corée du Sud ou du Japon), le covid et la moindre implication des parents...

La Nation Française

directeur

de la publication :

Frédéric Aimard

Édité par Spfc-Acip

60, rue de Fontenay

92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015

Nanterre

N° TVA intracommunautaire

FR21418382149

ISSN 2967-2988

Imprimé par nos soins.

■ **Automobile :** BMW est poursuivi par l'Office fédéral allemand du contrôle de l'économie et des exportations (Bafa) pour ses importations de cobalt produit dans les mines de Bou Azzer au Maroc. Celles-ci ne respectent pas les minima sociaux et polluent gravement à l'arsenic le bassin de l'oued Alougoum au sud de Ouarzazate.

■ **Cop 28 :** Selon une enquête de la BBC, Sultan al-Jaber, ministre de l'Industrie des Émirats arabes unis, s'est servi de son titre de président de la Cop 28 sur le réchauffement climatique pour promouvoir l'industrie pétrolière de Dubaï et signer des contrats.

■ **Argentine :** Le libertarien Javier Milei, élu président de la République le 19 novembre, prendra ses fonctions le 10 décembre. Il a annoncé que son gouvernement ne compterait que huit ministères, essentiellement régaliens. Milei, qui promet de remédier à la crise inflationniste et de tailler dans les dépenses publiques, a révélé que le portefeuille de l'Économie serait confié à Luis « Toto » Caputo... ancien trader spécialiste de la finance.

■ **Bangladesh :** Le bilan de la répression policière des manifestations réclamant une hausse du pouvoir d'achat et la démission de la Première ministre Sheikh Hasina s'élève à 16 morts et 5 500 blessés. En outre, entre 10 000 et 16 000 militants et cadres du parti national, principale force d'opposition, ont été arrêtés au cours des dernières semaines. Ce coup de force intervient en pleine campagne pour les élections lé-

Le siècle Kissinger

La diplomatie conserve. Comme son modèle, Metternich, auquel il avait consacré sa thèse de doctorat, Henry Kissinger se voyait le médiateur du monde. À cent ans, qu'il avait célébrés le 27 mai dernier, il n'avait jamais renoncé sinon à se faire l'artisan de la paix du moins à conseiller les Grands de ce monde. Cet été, il avait encore fait le voyage de Chine. Pékin fut la première capitale à réagir à son décès le 29 novembre. Xi Jinping a perdu son meilleur ami américain.

En juin, le centenaire s'était rendu dans sa ville natale, Fürth en Bavière, dans l'agglomération de Nüremberg, sur la tombe de son grand-père. 11 de ses parents ont péri dans la Shoah. Lui et ses parents avaient émigré aux États-Unis en 1938, lorsqu'il avait quinze ans. À cinquante il recevait le Prix Nobel de la paix pour l'accord de Paris sur le Vietnam. En 1957, il fut l'un des premiers à théoriser la dissuasion nucléaire. À cent ans, il venait de publier un ouvrage sur l'Intelligence artificielle et ses conséquences sur les relations internationales.

S'il n'a exercé de responsabilités qu'entre 1968 et 1976 conseiller à la sécurité nationale puis secrétaire d'État (ministre des Affaires étrangères) sous les présidences de Richard Nixon puis, après le scandale du Watergate (le cambriolage des locaux du parti démocrate), de son vice-président Gerald Ford, avec beaucoup de décisions discutables et controver-

sées à ce jour, il n'a jamais cessé de penser rationnellement la guerre et la paix et d'être reconnu comme le meilleur analyste des relations internationales. Récemment il a multiplié les interventions sur le thème : comment éviter une troisième guerre mondiale. Les tensions entre l'Amérique et la Chine l'inquiétaient à ce point qu'il ne donnait que « cinq à dix ans », si rien n'est fait, avant qu'une nouvelle conflagration n'éclate entre les deux puissances, que, par le jeu des alliances, elle ne se généralise au monde entier et, par l'usage de technologies inédites, elle ne le précipite dans la catastrophe.

Initiateur, auteur, acteur, de la « semaine historique » de Nixon à Shanghai en février 1972, transmuée en opéra récemment entré au répertoire de l'Opéra de Paris, un choc entre Beijing et Washington scellerait son échec personnel. À cent ans pourtant, il avait beau se lamenter sur l'apparente désaffection pour la diplomatie, il ne désespérait pas de celle-ci qu'il a toujours considérée comme un art à part entière... et lui comme le premier des artistes, le premier violon.

Dominique Decherf

Argentine

L'opinion ne comprend pas le vote des Argentins qui se sont prononcés à près de 56 % en faveur de Javier Milei, jugé tour à tour trop libéral ou trop conservateur. En réalité il est juste cohérent avec ses convictions libérales.

Sur le plan économique Javier Milei s'inscrit dans la droite ligne du libéra-

lisme autrichien qui veut moins d'État et plus de concurrence, y compris sur les monnaies. Il le fait avec une gouaille populiste, grossière et agressive, proche de celle de Trump, presque insupportable. Mais c'est ainsi qu'il a obtenu le vote populaire. Il n'est pas certain que ses remèdes de cheval appliqués à un pays très malade après des décennies de collectivisme péroniste, non moins populiste, soient immédiatement efficaces. Au surplus, il n'a pas de majorité au Parlement pour les mettre en œuvre. Mais ses propositions ont une logique et la radicalité peut-être nécessaire pour sortir de l'étatisme qui gangrène ce pays comme une bonne partie de l'Occident.

Sur le plan sociétal, les positions de Milei sont moins ultraconservatrices que celles d'un libéral accompli. Il lui est reproché ses positions sur l'avortement ou sur les transgenres. Pourtant, sa position est rigoureuse comme on aimerait que les politiques le soient plus souvent.

Sur l'avortement. – Milei propose de « protéger l'enfant depuis la conception et l'adulte jusqu'à sa mort naturelle » et il annonce un référendum sur la légalisation de l'avortement. Par ailleurs il souhaite respecter les décisions des familles en éliminant « le caractère obligatoire du programme d'éducation sexuelle intégrale dans les établissements éducatifs à tous les niveaux ».

Certes, les libéraux considèrent volontiers que chacun est déjà propriétaire de son propre corps. Mais si certains ne voient aucune limite à l'usage qu'il

peut en faire, le libéralisme classique reste le plus souvent attaché, avec Kant [1], à l'idée que l'homme ne peut pas utiliser son corps ou celui d'autrui comme une chose voire seulement comme un moyen. Il doit le respecter en tant qu'il est constitutif de son être dans son essence et que de ce fait, il ne peut pas le transformer indûment ni le supprimer de sa seule volonté. La dignité consiste à respecter l'intégrité de l'être, celle de l'autre comme celle de soi-même. Celle de l'enfant à naître comme celle du vieillard cacochyme. Ce qui justifie aussi des réserves à l'égard de l'autorisation de toute drogue qui attente à l'intégrité du corps et de l'esprit et génère des comportements déréglés à l'égard d'autrui.

Sur les transgenres. – Au regard des identités sexuelles, Milei ne s'est opposé ni au mariage pour tous ni aux transidentités, en ajoutant seulement : « *tant que tu ne me fais pas payer l'addition* ».

Il n'a pas tort de s'inquiéter de ces écolos-gauchistes qui voudraient désormais interdire au genre humain de toucher à la nature, sacralisée par eux, mais qui prétendent surmonter leur propre constitution naturelle pour se construire entièrement eux-mêmes et façonner à leur gré un nouveau genre qu'il serait criminel de nommer un homme ou une femme puisqu'il n'est que l'objet du fantasme de chacun ainsi que l'exprime la multiplication sans fin des acronymes utilisés pour nommer les fruits de cette reconstruction : LGBTQIAAP...

Il ne s'agit pas, dit Milei à juste titre, d'interdire ces pratiques quand celui qui les initie en supporte toutes les conséquences et n'attende pas à autrui. Mais cette petite minorité, fantasque quand elle n'est pas dangereuse, n'a aucun droit à vouloir imposer sa façon de faire et de vivre aux autres. Elle a encore moins de raisons de disposer de droits spécifiques en matière de soins ou dans les entreprises ou les familles... Toute minorité a le droit d'être respectée comme chacun des citoyens d'un même pays. Mais il faut aussi que chaque minorité assume ses choix et rien ne justifie qu'on la favorise. On peut s'interroger en France sur la loi du 2 août 2021, qui permet et prend en charge à 100 % par l'assurance maladie la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples de femmes et aux femmes célibataires et non plus seulement aux couples ayant des difficultés à avoir un enfant ou ne pouvant en avoir.

De même, la liberté des transgenres est excessive quand elle s'exerce à la charge des autres, comme en France quand la phalloplastie (création d'un pénis) et la vaginoplastie (création d'un vagin) sont intégralement prises en charge par l'assurance maladie, ou quand des médecins accompagnent, aux frais des contribuables, des enfants qui veulent changer de sexe pour les soigner ensuite quand ils le regrettent.

Et ces pratiques conduisent à de nouvelles discriminations inadmissibles comme celles de ces athlètes hommes qui se déclarent transgenres et vont concourir chez les

femmes pour y rafler des médailles (cf. par exemple le cas de Lia Thomas parmi d'autres). Milei comme chacun de nous doit avoir la liberté de dire, sans médire ni diffamer, ce qu'il en pense, le droit de faire savoir son opinion, surtout s'il estime qu'il est dangereux pour l'homme lui-même de jouer avec son corps et sa propre nature à la recherche d'une nouvelle identité artificielle.

Mais le monde ne comprend surtout pas que Milei ait été si bien élu avec un programme aussi libéral. La gauche bien-pensante préférerait le péronisme. Elle critique Milei qui est disposé à apaiser le passé argentin, mais elle oublie les liens de Perón avec le nazisme, notamment lorsqu'il a accueilli sur son sol, entre 1946 et 1952, plusieurs milliers d'anciens nazis dont de nombreux criminels de guerre notoires. Elle méconnaît les forfaitures du président Kirchner et de son épouse. Elle n'aime le peuple que lorsqu'il vote pour elle. Elle craint les référendums lorsqu'ils peuvent lui être hostiles ! Milei n'a pas encore réussi et les difficultés seront grandes. Il risque de s'égarer dans le populisme, mais gardons un esprit objectif à son égard et ne nous laissons pas abuser.

Jean-Philippe Delsol

[1] Emmanuel Kant affirme que « *l'homme, et en général tout être raisonnable, existe comme fin en soi, et non simplement comme moyen pour un usage arbitraire par telle ou telle volonté, et doit dans toutes ses actions orientées vers lui-même ou vers d'autres êtres raisonnables être constamment considéré en même temps comme une fin* », *Fondement pour la métaphysique des mœurs*, Hatier, 2000, p. 68.

gislatives du 7 janvier 2024. Israël : Le 24 novembre, le gouvernement Netanyahu et le Hamas avaient engagé une trêve pour permettre la libération de 110 otages israéliens contre 240 prisonniers palestiniens. Tshal a repris les combats le 1^{er} décembre au matin dans la bande de Gaza, en réponse à l'attentat terroriste commis la veille à Jérusalem (3 morts, 6 blessés) et à plusieurs tirs de roquette sur son territoire.

■ **Mali** : Les plénipotentiaires des trois pays membres de la nouvelle Alliance des États du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger), créée en septembre, se sont réunis à Bamako le 30 novembre afin de discuter du périmètre de leur action commune. Au-delà du pacte militaire défensif contre les groupes djihadistes, ils ont ambitionné de faire évoluer l'Alliance vers une véritable organisation de coopération politique et économique, dotée d'institutions.

■ **Philippines** : Le dimanche 3 décembre, un attentat à la bombe dans le gymnase de l'université d'État de Mindanao, à Marawi, plus grande ville musulmane du pays, a fait au moins 4 morts et 10 blessés alors qu'on y célébrait une messe. Deux jours auparavant 11 militants islamistes de l'organisation Dawlah Islamiya-Philippine à Mindanao avait été tués par un raid aérien de l'armée.

■ **Venezuela** : Le référendum du 3 décembre pour annexer une province pétrolière du Guyana a, sans surprise, obtenu 95 % de oui.

Barrès carpinien

La ville de Charmes, sur la Moselle, entre Nancy et Épinal, martyrisée en 1944, et qui compte aujourd'hui 4 700 âmes, a dignement célébré samedi 2 décembre 2023 le centenaire du décès de son plus illustre fils, Maurice Barrès.

Né à Charmes le 19 août 1862, il avait gardé la maison familiale qui ne fut abandonnée qu'à la mort de son fils Philippe en 1975 sans héritier (son petit-fils était mort en Algérie en 1962). Ses meubles, sa bibliothèque, ses souvenirs familiaux remontant à l'épopée napoléonienne, ont été malheureusement dispersés. Une association locale se préoccupe de les retrouver et en exposait certaines pièces à la maison du Chaldron.

Décédé à Neuilly-sur-Seine le 4 décembre 1923, Maurice Barrès fut, après des obsèques nationales à Notre-Dame de Paris le 8, enterré dans le caveau familial au cimetière de Charmes le 10 décembre (il avait été question de le faire entrer

au Panthéon). C'est sur sa tombe que le maire, le député de la circonscription, Jean-Jacques Gaultier, le sénateur Jean Hingray, et le président de la « société des lecteurs de Maurice Barrès », l'ambassadeur Dominique Decherf, ont déposé des gerbes dans le petit gel matinal. Les per-

sonnalités se sont ensuite exprimées dans la grande salle de l'hôtel de ville qui réunit l'après-midi plus de 120 personnes autour d'une table ronde consacrée à la postérité du grand

académicien du « culte du Moi » et de « l'énergie nationale ». La presse régionale (*Vosges-matin*, *L'Est républicain*, *Le Républicain lorrain*) a consacré à Barrès une page entière dans leurs éditions du 3 décembre.

Jérôme Besnard

Note: les habitants de Charmes sont appelés Carpinien en souvenir de l'ancien nom de la ville, Carpin.



Abonnement
LA NATION FRANÇAISE

1 an = 20 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire :
<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Merci de signaler par mail, votre réabonnement

Paiement par virement possible.
Rib sur demande.

frederic.aimard@gmail.com